

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} juillet 2025

**Délibération n° 53 - 2025 relative à la modification des statuts de l'URCA –
conférence des vice-doyennes étudiantes et des vice-doyens étudiants**

Vu l'article L711-7 du code de l'éducation,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 23 mai 2025,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'ajout d'un article 36 dans les statuts de l'URCA relatif à la conférence des vice-doyennes étudiantes et des vice-doyens étudiants.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,


le 04/07/2025 

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Modification URCA avant-après - conférence vice-doyen.nes étudiant.es + Statuts URCA

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**